



VENDRE EN VIAGER EN ETANT USUFRUITERE

Par **sharielle**, le 12/11/2014 à 10:39

Bonjour,

ma mère est usufruitiere de sa maison et envisage de la vendre en viager afin d'augmenter ses revenus.

Peut-elle le faire et dans quelles conditions?

Merci

Par **domat**, le 12/11/2014 à 11:06

bjr,

on ne pas vendre ce qui ne vous appartient pas surtout en matière immobilière.

pour vendre un bien immobilier démembré entre nu-proprétaire et usufruitier, il faut l'accord des deux.

comme usufruitière , votre mère peut louer le bien en récupérer ainsi les loyers.

elle peut vendre également son seul usufruit.

pour vendre le bien en viager, il faudra donc l'accord de l'usufruitier et du nue propriétaire, le bouquet et la rente sera réparti entre eux.

cdt

Par **sharielle**, le 12/11/2014 à 11:30

Bonjour,

Merci de votre réponse.

S'il y a accord entre l'usufruitier et les nus propriétaires (3 enfants) pour que le bouquet et la rente reviennent à ma mère, est ce possible?

Cdt